

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 18 février 2019 à 20h00
Présidence : M. Boris Cuanoud
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire communale Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi, notre secrétaire Mme F. Gantin ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018
3. Assermentation d'un Conseiller
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Présentation de l'état et de la feuille de route du projet de la salle triple
7. Préavis municipal n° 08/2018 relatif à l'octroi d'un prêt complémentaire de CHF 372'000.00 au Tennis Club d'Etoy pour la construction de 2 nouveaux courts
8. Nomination d'une commission « protection incendie Espérance »
9. Propositions individuelles

La Municipalité souhaite nommer une commission « protection incendie Espérance », point ajouté avant les propositions individuelles.

Ordre du jour modifié accepté à l'unanimité

1. Appel

40 Conseillers participent à la séance, 8 excusés, 1 absent.

M. C. Fürer remplace Mme P.Hitz-Lepori en tant que scrutateur.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018

Correction demandée du nom de famille de M. M.-O. Christinat
- M. J. Fernandez : page 2484, remplacé « Administration Communale » par « Administration cantonale des impôts ».

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation d'un Conseiller

Annnonce de la démission de N. Dutoit et lecture de sa lettre.

Nous avons deux viennent ensuite sur la liste mais M. P. Sulliger ayant déménagé, nous avons le plaisir d'accueillir le dernier suppléant à savoir M. J.-L. Knigge qui est prié de s'avancer devant l'Assemblée qui se lève à cette occasion.

M. J.-L. Knigge est invité à prêter serment en levant la main droite et en disant « Je le promets » à la fin de la lecture de l'article 5 de notre règlement.

Lecture de l'article 5 par le Président.

M. J.-L. Knigge : Je le promets

L'Assemblée se rassoit sous les applaudissements.

4. Communications du Bureau

Votations du 10 février 2019 :

Taux de participation à Etoy: 40 %

Initiative contre le mitage:

Etoy: NON

CH: NON

Présentation de l'agenda des séances du Conseil Communal de 2019 et des dates de remises des rapports de Commission :

Séances CC 2019	Remise des rapports	Commentaires
18 février	06 février	
25 mars	13 mars	
06 mai	24 avril	
24 juin	12 juin	
23 septembre	11 septembre	
28 octobre	16 octobre	
09 décembre	27 novembre	Repas de fin d'année

Votations 2019 : 10 février / **EC CE 17 mars (1^{er} tour)** / EC CE 7 avril (2^{ème} tour) / 19 mai / E CN 20 octobre / 24 novembre.

En ce qui concerne le micro, il est à disposition et nous faisons un test ce soir. M. J.-M. Mérinat l'apportera à la personne souhaitant l'utiliser.

Concernant la question des élections complémentaires à Etoy : la liste des viennent ensuite est épuisée. A partir de maintenant nous siégeons à 49 conseillers. Après consultations de la Préfecture, nous pouvons descendre jusqu'à 40 membres. En sachant que chaque élection a un certain coût et nécessite une certaine organisation, nous allons donc descendre jusqu'à 45 puis réévaluer la situation.

Concernant la question de publication des rapports de Commissions sur le site internet de la Commune : après enquête, de nombreuses communes des environs publient ces documents qui sont publics. Je vous propose de voter pour savoir si vous voulez que nos rapports soient plus facilement accessibles via le site internet.

Ouverture du débat

- M. F. Magnollay : Est-ce qu'on a des statistiques sur le nombre de personnes accédant au site de la Commune ?

- M. B. Cuanoud : Il y a certainement des statistiques disponibles sur demande mais est-ce que cela influencerait la décision du Conseil ? C'est un choix, beaucoup de communes le font.

- M. C. Delétra : Je suis favorable à cette proposition car cela permettrait de voir plus concrètement le travail fait par les Conseillers et cela serait donc plus valorisant qu'autre chose.

- M. V. Payot : Je suis aussi favorable mais voudrais mettre un bémol pour le rapport de la Commission de Gestion car il y a beaucoup d'informations qu'on ne mettrait pas auparavant à savoir les rapports intermédiaires et je pense qu'il faudrait faire attention.

- M. B. Cuanoud : Je pense qu'effectivement dans le cas où les rapports soient publiés sur le site internet, il y a une probabilité que certaines informations passent du rapport aux annexes. C'est une possibilité et il faudra en avoir conscience lors de la rédaction du rapport de la Commission de Gestion.

- M. C. FÜRER : Je trouve que c'est une excellente idée de ne pas tout mettre dans le rapport mais d'utiliser les annexes. Pourquoi ne pas décider au sein du Conseil ce qui doit figurer sur le site une fois que le vote a eu lieu ?

- M. B. Cuanoud : Nous n'allons pas publier de manière rétroactive et je pense que l'attention portée à partir de maintenant à la rédaction des rapports devrait être suffisante. Je n'ai pas entendu de problème similaire venant d'autres communes.

- M. M.-O. Christinat : Pourquoi ne pas publier les annexes ? il s'agit souvent de plans très utiles.

- M. B. Cuanoud : je pense que les annexes contiennent parfois des éléments sensibles, qui ne sont pas nécessaires à la prise de décision sur le rapport et qui ne doivent pas forcément se retrouver en mains publiques. Il y a quand même des parties qui peuvent rester « au sein des discussions entre les Commissions et la Municipalité ». C'est ce qui est ressorti des sondages auprès des autres communes.

- M. FÜRER : Le public pourrait venir consulter les annexes à l'Administration Communale s'il le souhaite ?

- Mme. S. Ruchet confirme que les annexes sont publiques car faisant parties des rapports.

- M. B. Cuanoud : je propose de voter la publication des rapports sur le site internet sans les annexes, cela représentera déjà un premier pas, et si quelqu'un veut consulter les annexes, cela sera possible aux bureaux de la Commune.

- M. T. Cretegnny : Je pense qu'il n'y a pas plus d'information gênante sur les rapports des Commissions que sur le PV qui est déjà publié sur le site de la Commune.

Votations

D'accorder la publication des préavis et rapports de Commissions sans les annexes sur le site internet de la Commune.

Accepté à la majorité

M. D. Olaya travaille au centre de colis de la poste de Daillens et a accepté la proposition du Président de faire une visite guidée sur place le mercredi 6 mars de 19h00 à 20h30 en plusieurs petits groupes. Le rendez-vous fixé à 18h30 sur place. Il y a une possibilité de manger sur place à notre charge dans la suite, au prix de 20 CHF par personne. 18 personnes sont inscrites à ce jour et le délai d'inscription est fixé au vendredi 22 février. Une fois ce délai passé, un email sera envoyé aux inscrits pour mutualiser les transports.

Le Président en appelle au dialogue continu et apaisé entre la Municipalité et la Commission des finances afin de continuer les discussions notamment sur la salle triple dans les meilleures conditions. J'encourage les rencontres au lieu des multiples échanges d'emails.

5. Communications de la Municipalité

a) M. J. Fernandez, Syndic :

- Dans un article paru le 25 janvier dans le journal « La Côte » au sujet de la péréquation, vous avez peut-être lu que la Municipalité d'Etoy ne s'était pas jointe au reste des communes du secteur 1 de l'ARCAM, pour envoyer une lettre au Conseil d'Etat au sujet de la péréquation ceci en soutien de la lettre des syndics du district de Nyon du 30 août 2018. Même si nous comprenons la démarche, il nous a semblé que le timing n'était pas approprié, d'autre part il ne s'agit pas ici d'une démarche soutenue par le comité de l'ARCAM mais d'un aspect plus politique et nous aurions été solidaires si toutes les communes du district avaient eu une position identique.

Nous avons par ailleurs souhaité que le thème soit abordé lors de la séance des syndics de notre district sans succès. En outre le contenu de la lettre à notre avis n'apportait pas d'élément nouveau puisqu'un des points reprenait presque à l'identique un des objectifs énoncés lors du forum sur la péréquation du 30 novembre 2018 à Lausanne. Bien sûr la réforme de la péréquation est un énorme chantier et malheureusement il ne se règle pas en peu de temps.

b) Mme. T. Séverin :

- le « Petit Etierruz » version 2.0 est arrivé. Il est encore sous presse, une copie va vous être remise ce soir en primeur et il sera distribué dans les boîtes aux lettres d'ici une dizaine de jours. L'idée est de le faire paraître trois à quatre fois par année pour qu'il contienne les informations les plus actuelles même si les informations administratives sont à jour sur notre site. Nous vous en laisserons prendre connaissance après la séance et n'hésitez pas à nous envoyer vos commentaires et/ou propositions d'amélioration.

c) M. R. Corthay :

- Cabane forestière : Suite à plusieurs problèmes d'utilisation de ce bâtiment : nettoyage pas suffisant, dépravations, irrespect des horaires de location, la Municipalité a décidé que la cabane serait à présent louée aux conditions suivantes :

- Tout habitant majeur de la Commune peut louer le refuge
- Les personnes extérieures à la Commune doivent obligatoirement être parrainées par un habitant d'Etoy

- Auberge Communale : remplacement du lave verre dans le café ainsi que le changement de four de la cuisine, devenu irréparable après dix-huit ans de service.
- Collège des Ecureuils : les travaux de rénovations suivent leur cours : plafond phonique des salles de classes, mise en conformité des barrières et escalier, câblage informatique ainsi que la mise en conformité des installations électriques. Pose des panneaux solaires photovoltaïques. Agrandissement de l'UAPE est en partie réalisée, la pose des fenêtres est prévue pour la fin du mois de février. Remplacement des fenêtres du bâtiment prévu de mi-mars à mi-avril. La livraison du bâtiment est prévue pour fin mai.

d) M. C. Viquerat :

- J'aimerais pouvoir annoncer la première mesure écologique prise par la Commune afin de réduire la pollution lumineuse mais en pratique c'est une panne. Depuis le milieu de la semaine dernière, la moitié du haut du village est coupée d'éclairage public. Les pistes de dépannage sont en cours, il semblerait que quelques candélabres fonctionnent ce soir mais pas encore la totalité. Ce n'était pas un test.
- Information sur le bouclage en courta rama, la conduite d'eau y relative est posée sur la moitié de la distance, c'est-à-dire autour des bâtiments en construction. La suite se fera ces prochaines semaines.

e) M. J.-M. Schlaeppli :

Police des constructions, permis de construire délivrés :

- Parcelle 593, Didier Laurent, route d'Allaman 32 - Nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / ETEF.
- Parcelle 862, Mme et M. Rosinander, Estuey 5C - Rénovation des façades et agrandissement de l'avant toit en façade Ouest de l'habitation ECA 705.
- Parcelle 1574, Mme et M. Lardi, Grand-Pré 30 - Construction d'une piscine et pose d'une pompe à chaleur.
- Parcelle 85, MM. De Mestral, le Prieuré 10 - Rénovation et transformation intérieure du château d'Etoy.

Nous avons délivré les permis suivants avec dispense d'enquête :

- Parcelle 1584, I-Life : Regus - Changement d'affectation de showroom à surfaces administratives (co-working) - concept Regus.
- Parcelle 70, M. Natterer, route de la Gare 10 - Installation d'un escalier intérieur pour d'accéder aux étages supérieurs et séparation de l'appartement existant.

6. Présentation de l'état et de la feuille de route du projet de la salle triple

- M. B. Cuanoud : C'est un sujet que je souhaitais aborder et que j'aborderai jusqu'à ce qu'on ait suffisamment avancé sur ce dossier.

- M. J. Fernandez : Suite aux questions envoyées par la Commission des finances et aux rencontres avec son président, la Municipalité planche sur la planification financière en prenant cinq ans avant et cinq ans après 2018 sur la base du modèle de l'UCV qui est déjà en fonction dans plusieurs communes et qui doit être parfois adapté. Nous avançons mais c'est un travail long, parfois assez astreignant, et notre Boursière, qui a aussi le bouclage à traiter en ce moment, s'y est mise mais cela prendra un peu de temps pour le faire. Par contre nous allons dans le sens de la Commission des Finances et nous lui avons transmis le modèle pour étude. On avance mais cela prend un petit peu de temps.

- M. F. Magnollay : C'est avec un énorme plaisir que je réponds aux préoccupations du Président et peut être aussi de la Municipalité. Effectivement dans une séance que nous avons tenu lundi 11 on a convenu de travailler sur ce modèle. Il faut savoir qu'au préalable, comme je vous l'avais dit aussi au Conseil, la Commission des finances s'était dit « qu'est-ce qu'on peut faire pour étudier la situation puisqu'on veut avoir une vision au futur de la capacité financière de la Commune. » et on avait peut-être demandé des choses excessives puisqu'on était parti sur dix ans passés pour voir sur les cinq ans à venir. Le modèle, nous l'avons reçu, je l'ai partagé aussi avec l'ensemble de la Commission, et nous sommes tous d'accord que c'est un modèle qui nous semble tout à fait adapté mais qui nous semble aussi relativement compliqué. On a aussi échangé avec Ingrid, notre Boursière, parce que de la comptabilité il faut travailler un peu les chiffres afin de les mettre dans ce modèle pour qu'ils nous donnent quelque chose. Ce modèle va donc prendre cinq années, 2013-2017 et celles qu'on a imaginé pouvoir utiliser à futur, 2018-2021. On va bientôt connaître 2018 ce qui nous permettra d'avoir quelque chose de solide. Pour 2019 on a déjà le budget donc on part sur quelque chose de connu ou en tout cas estimé, et puis on n'aura plus que trois ans à véritablement trouver une boule de cristal pour mettre les chiffres. Ces chiffres sont très importants, car le modèle va nous permettre de dégager trois ou quatre tableaux très précis sur la capacité financière et d'autofinancement de la Commune. Donc c'est important que les chiffres qu'on va mettre dans le modèle soient aussi justes que possible. Et c'est en cela que je voudrais dire au Président que la Commission des finances est largement ouverte à un dialogue, que j'ai instauré ce jour même avec Ingrid. Je lui ai clairement dit qu'il ne faut pas partir dans le flou, il faut qu'on partage vraiment ces informations, il faut qu'on puisse avoir une vision qui est commune pour arriver ensuite à une solution qui soit présentable au Conseil. Donc je crois qu'on a maintenant une bonne base pour travailler, bien naturellement cela veut dire que c'est à la Municipalité et à sa Boursière tout d'abord de faire ce grand travail, de reprendre les chiffres existants et puis après il faudra aussi se pencher sur le futur, comment on voit le futur. Il se trouve que j'ai suivi un cours la semaine passée où on a beaucoup parlé de la nouvelle péréquation avec M.

Saitta, c'était très intéressant, donc on voit un petit peu les pistes, on voit comment les communes vont être peut-être encore plus matraquées, désolé de le dire comme ça mais c'est quand même un peu juste. Tout ça nous donnera peut-être une vision, en tout cas celle que la Commission des finances voulait avoir pour pouvoir se prononcer définitivement sur ce préavis.

- M. B. Cuanoud : C'est une bonne nouvelle que la Commission des finances et la Municipalité aient réussi à trouver déjà une méthode commune. Dans l'intitulé je parle aussi de feuille de route du projet. Ce qui m'intéresserait de savoir, c'est qu'est-ce qu'on fait, pour quand. Si je regarde le calendrier, j'aimerais voir si on arrive à se mettre d'accord. Je rappelle les prochaines échéances, le prochain Conseil aura lieu le 25 mars, le suivant le 6 mai. Premier élément, c'est cette étude moins cinq ans, plus cinq ans. C'est actuellement dans les mains de la Municipalité avec l'aide de la Boursière, pour quand est-ce que vous pensez pouvoir mettre à disposition ces documents, ces chiffres pour la Commission des finances ? Est-ce que vous avez une idée d'échéance que vous pourriez prononcer ce soir, quelques jours, quelques semaines, juste pour avoir une idée, une feuille de route ? On est le 18 février. Mme. Ciampi, est ce qu'il y a un délai raisonnable que vous pourriez nous donner ?

- M. J. Fernandez : On doit d'abord analyser tout ça, ensuite on se rencontre pour voir comme ça sort pour chaque dicastère et puis ensuite on pourra transmettre le résultat de ce qu'on aura analysé une fois tous d'accord sur les chiffres, à la Commission des finances. D'ici entre début et fin mars. La semaine prochaine il y a les vacances scolaires ce qui repousse pour une bonne partie de nous, ensuite de ça on a la semaine du 4 pour analyser si on a fini la rentrée. Mi-mars, fin mars peut être.

- M. B. Cuanoud : J'aurais une proposition : que vous mettiez à disposition ce que vous avez pour le 8 mars, déjà en rediscuter avec la Commission des finances. Ça laisse quand même encore 2 bonnes semaines, parce que j'aimerais bien pouvoir avancer sur les échéances.

- M. F. Magnollay : Il semble que le Conseil avait compris qu'il n'y avait pas de raison de précipiter les choses. Je ne comprends pas très bien où veut en venir notre Président. On a eu une discussion très ouverte, un peu tendue au départ mais qui s'est détendue le 11, on a dit qu'on allait travailler ensemble, je viens de vous l'exprimer, je crois que la volonté n'est pas en doute, je pense aussi que la Municipalité à tout intérêt à ce que ce projet avance mais il faut qu'il avance intelligemment. Il faut qu'il avance pas-à-pas comme si on était chaque fois sur une « berclure » pour avancer et qu'il ne faut pas tomber de la « berclure » sinon on se fait drôlement mal. Je ne vais pas parler de Jésus qui part sur l'eau mais c'est presque un peu ça. Le 8 mars il faut oublier. Je vous rappelle qu'il faut partir de la comptabilité, qu'il faut retraiter la comptabilité pour l'entrer dans le modèle pour les cinq années passées, 2013-2017. Déjà là il faudra faire un temps d'arrêt j'imagine pour qu'on soit d'accord je vous rappelle qu'on doit ressortir les éléments

exceptionnels extraordinaires des produits et des charges. On a déjà vu en discutant comme ça autour d'un verre avec Ingrid qu'on n'est pas toujours d'accord sur ce qui est extraordinaires et ordinaires. Donc il faudra bien qu'on tombe d'accord. Ce sera un travail « step by step » comme on dit en français, pas-à-pas, et là on aura peut-être les cinq premières années. Ensuite je vous ai dit, on a 2018, il faut d'abord que la comptabilité soit bouclée, et je pense que c'est là un des premier gros travail qu'Ingrid a à faire, pardon je dis toujours Ingrid, excusez-moi Mme Ciampi, mais voilà, Mme Ciampi Ingrid on l'a compris, il faut tout d'abord boucler cette comptabilité. Ensuite on aura 2019, on sait qu'il y a de l'extraordinaire, on l'a déjà soulevé quand on a traité le budget 2019, là aussi il y aura des choses à retrancher. Et puis après on a encore trois ans, pour je l'ai dit tout à l'heure se servir de la boule de cristal, pour voir l'effet de la facture sociale, de la péréquation et de tous ces éléments qui sont plus ou moins déterminés mais pas encore estimés sur le plan des chiffres. Donc j'insiste fortement pour que notre Président ne nous mette pas la pression, sinon on va faire un mauvais travail et on va rendre un mauvais service à nos citoyens et à ceux qui attendent cette salle depuis longtemps.

- M. B. Cuanoud : Merci M. Magnollay, je précise que je ne mets aucune pression, je demande juste à avoir des échéances. Je pose la question si on peut se mettre d'accord sur ce qu'on livre et pour quand.

- M. M. Corthay : Vu la charge de travail de Mme Ciampi, est ce qu'elle ne pourrait pas avoir de l'aide dans cette tâche, mise en place ?

- M. T. Séverin : On a envisagé de prendre quelqu'un pour aider mais en évaluant le temps passé à aider, coacher, conseiller la personne et du coup le gain de temps ne serait pas énorme car il faudra toujours le superviser et il y a ensuite cette partie plus analytique qu'il va falloir qu'on fasse avec Ingrid, mais qui est un travail plus politique de savoir qu'est-ce qu'on estime extraordinaire, pas extraordinaire et ce qu'on estime qui va se passer dans deux ans, dans trois ans. Nous aimerions aussi que ça avance vite. Il n'y a aucune volonté de ralentir le rythme, au contraire mais c'est vrai qu'on a tous des emplois du temps qui sont ce qu'ils sont, qu'on a du personnel communal qui travaille beaucoup et il faut qu'on arrive à adapter ça à un travail qui soit bien fait et qui porte ses fruits. La bonne nouvelle c'est qu'il semble qu'on ait réussi à se mettre d'accord sur cette méthode de travail avec la Commission des finances, qui permet de mieux établir les étapes. Je pense que quand on dit qu'on sera nous prêts à transmettre quelque chose à la Commission des finances, ce ne sera pas forcément le package finit sur les dix ans, entre mi et fin mars, c'est en tenant compte de nos possibilités pour avancer rapidement. Je pense que le 8 mars il faut oublier, parce qu'il y a les relâches la semaine prochaine, on est presque tous loin. On ne va pas se revoir avant le 4 mars. Peut-être qu'on va finir ce jour-là, peut-être qu'on aura encore des modifications à faire pour la semaine d'après, on se voit une fois par semaine tous ensemble, il faut aussi tenir compte de ce rythme-là. Dès qu'on sera prêt, on va forcément contacter la Commission des finances et

transmettre notre travail. On essaye vraiment d'avancer aussi vite qu'on peut.

- M. B. Cuanoud : Merci Mme. Séverin et encore une fois, je souhaite juste qu'on se mette d'accord sur ce qu'on livre pour quand. La prochaine séance aura lieu le 25 mars, est-ce que vous pensez possible de présenter ces chiffres au Conseil ou alors de présenter à la Commission des finances pour le 25 mars le résultat de votre analyse ?

- Mme. T Séverin : Je pense que d'ici le 25 mars on peut se mettre d'accord qu'on aura eu une rencontre avec la Commissions des finances pour montrer où on en est et avancer dans la bonne direction.

- M. B. Cuanoud : Voilà, on fait comme ça alors. La Commission des Finances est satisfaite ?

- M. F. Magnollay : Je pose la question au Président, est ce que la Commission des finances doit se saborder puisque vous voulez présenter les chiffres au Conseil ? Je pense qu'il faut nous laisser faire notre boulot, sinon on n'a plus besoin d'exister, c'est plus simple.

- M. M.-O. Christinat : Je déplore que lors des précédents débats, celui-ci ait été vampirisé par la Commission des finances. On a passé sous silence le travail de la Commission ad hoc, il n'a jamais été discuté. J'aimerais saluer la proposition de notre Président de poser un échéancier. Ce n'est pas de la pression. J'ai entendu petits pas, temps d'arrêt, il s'agit d'une salle de sport. J'aimerais qu'on puisse aussi mettre dans la feuille de route, une présentation par l'architecte du projet lui-même, de ce que cela peut être. J'ai contacté le service des sports du canton ce matin pour leur demander des arguments. On n'a jamais parlé de l'objet, vous avez parlé d'une Bentley. Si on doit payer une Bentley, on n'achète pas, c'est superflu. Par contre ce n'est pas ce qui a été choisi. Voici la réponse intéressante du service des sports : Les statistiques de la Confédération montrent le manque de salles triples dans notre canton depuis 2012. C'est un manque de type d'infrastructures, pour la pratique du hand ball...on est obligé d'avoir une salle triple. Ils reprennent tous les arguments qu'on avait donné dans le rapport de la Commission ad hoc à savoir la subvention cantonale, que les salles triples sont très vite prises, l'exemple de celle de St-Prex qu'on avait bien vu. Et le dernier argument : la Commission Ad Hoc avait parlé de nécessité, il y a des éléments dans ce projet qui sont nécessaires, et on ne peut pas attendre ad aeternam. Au sujet du choix, d'une salle, deux salles ou trois salles, un argument donné par le service des sports nous dit que les exemples récents ont prouvé qu'il fallait anticiper et non procéder à l'agrandissement à posteriori beaucoup plus coûteux. Donc il est juste de faire quelque chose et de le faire assez bien pour ne pas devoir payer plus par la suite.

- M. Y.-F. Lange : Je trouve très louable de mettre à ce projet de salle triple quelques échéances. Chacun étant sur le marché du travail sait que pour que tout projet avance il faut fixer qui fait quoi quand. Je pense que pour la prochaine réunion du 25 mars, ce serait bien que la Commission des finances se mette d'accord avec la Municipalité et notre Boursière pour élaborer un plan de travail/projet, qu'est-ce qu'on va présenter à quel moment etc...pour voir un peu plus clair et avancer

plus facilement. C'est aussi plus facile pour nous Conseillers de savoir à quoi s'attendre et avoir une vision claire pour l'avenir. Je trouve donc juste normal qu'on mette en place une feuille de route.

- M. C. Delétra : Je suis désolé si M. Christinat a l'impression que le débat a été vampirisé par la Commission des finances, je ne crois pas que c'était notre objectif. Si on parle du fond du projet, je crois qu'il n'y a pas dans cette salle quelqu'un qui soit plus convaincu de la nécessité d'avoir une salle triple. Si tu parles des arguments donnés par le service des sports, en fait ce sont les présidents de club qui ont été consultés et j'étais présent et j'aimerais qu'on rajoute le club de uni-hockey dans les associations qui ont besoin d'une salle triple. La question n'est pas de savoir s'il y a un besoin de salle triple dans le canton de Vaud, on est complètement en retard. J'ai pas mal voyagé en Suisse pour le uni-hockey, j'ai été notamment dans des bleds complètement perdus au fin fond de la campagne zurichoise ou bernoise, il y a trois habitants et demi et une salle triple. Je n'ai pas l'impression d'être dans un tel endroit. Il n'empêche que quand on parle d'un impact dans le budget, d'un investissement de 13 millions et demi en gros, on parle aussi de CHF 300'000.00 de dépenses annuelles de plus sur un budget déjà déficitaire, et on parle d'un investissement sur trente ans. Je suis d'accord qu'il faut se lancer des fois mais on a le droit de se poser cinq minutes et se demander quel sera l'impact sur au moins les cinq prochaines années, est-ce que cela va le faire ou pas. Je pense que c'est une bonne idée de fixer un échéancier mais j'aimerais que les Conseillers se rendent compte que notre Boursière est seule à la comptabilité et que tout cela représente beaucoup de travail et représente du temps. C'est bien de pouvoir mettre en place un échéancier mais il ne faut pas que nous devions courir et que tout le monde se retrouve en burnout pour pouvoir respecter les échéances. Je suis tout à fait pour avoir une présentation du projet par l'architecte d'ailleurs la Commission des finances a déjà rencontré l'architecte mais pour discuter de l'aspect financier seulement, ce qui n'est pas aussi intéressant. Je suis toujours pour la construction de cette salle triple mais si cela doit augmenter nos impôts pour ça il faut quand même être conscients de l'impact et sur l'échéancier, ne mettons pas trop de pression sur la Municipalité, c'est un gros travail et il ne faudrait pas qu'Ingrid parte en burnout, elle a déjà tellement d'heures supplémentaires qu'elle ne s'en sort pas.

- M. B. Cuanoud : Je rappelle que je ne mets personnellement aucune pression sur un délai. Je demande qu'on se mette d'accord sur, un échéancier et des objectifs.

- M. V. Payot : Je suis déçu voire fâché. Cela fait des semaines voire des mois qu'on nous a présenté ce projet en nous disant qu'on a pas le budget 2019 du coup on ne peut prendre aucune décision. On a eu le budget qui a passé et maintenant on veut les comptes 2018, on veut ceci on veut cela, on veut cinq ans en arrière, cinq ans en avant, où allons-nous ? Est-ce que cela va vraiment nous apporter quelque chose ? Je vous rappelle Mesdames et Messieurs que c'est vous qui avez voté de ne pas considérer ce préavis concernant cette salle triple.

Maintenant c'est aussi à nous, Conseil, de voir quelle est la cause du besoin, pourquoi nous devons construire cette salle triple. C'est vrai que les finances sont importantes, mais il y a quand même quelque chose à faire. Si un bled perdu comme disait Mr. Delétra, arrive à avoir une salle triple avec 3 pelés 4 tondus, je pense qu'à Etoy on arrivera à en faire une.

- M. M. Corthay: Pour rebondir un peu là-dessus, notre préavis n'est pas pour la construction même, il est pour avancer. Donc en parallèle on peut toujours bien avancer sur les finances et puis se dire à un moment donné que peut être que ça ne va pas le faire.

- M. L. Magnollay : il y a un deuxième volet qu'on pourrait peut-être améliorer dans ce laps de temps, c'est le besoin scolaire. Evidemment il date un petit peu et était basé sur un graphique où on voyait un besoin qui baissait puis une projection d'augmentation de ce besoin avec le développement de toutes les communes alentours. Ça doit dater de deux ou trois ans voire quatre, est ce qu'on ne pourrait pas un tout petit peu améliorer la projection pour qu'on arrive à mieux définir ? Je vous rappelle qu'il y a la salle triple de gymnastique mais il y a aussi les cantines scolaires. Donc il y a quand même tout un volet qui dépend de l'école.

- Mme T. Séverin : Je peux vite vous répondre comme on travaille sur un projet de planification globale sur le secondaire, on a demandé à MicroGIS de réactualiser cette étude. Les chiffres qu'on a datent de fin 2015-2016 or selon les personnes qui ont fait ces études il n'y a pas lieu de la refaire car les tendances annoncées sont selon ces planificateurs, n'ont pas changé. On a fait cette demande pour d'autres raisons et la réponse qui nous a été donnée et que cela générerait des coûts pour obtenir une réponse très similaire à celle qui nous a été donnée il y a deux ou trois ans en mettant la ligne trois ans plus loin.

- M. B. Cuanoud : Ma proposition est la suivante, c'est que le 25 mars je remette cet objet à l'ordre du jour. J'aimerais qu'on en discute avec la Commission des finances et la Municipalité pour qu'on puisse présenter lors de la séance du 25 mars un petit échéancier. Je pense que le Conseil a quand même envie de voir un petit peu où on va. Ça c'est ma proposition, on se rencontre, on discute, vous discutez les parties financières, moi je regarde avec vous pour présenter un échéancier, ça peut être dans les grandes lignes mais que le Conseil puisse avoir un peu de visibilité sur la suite des actions par rapport à cette salle triple.

Je ne vais pas prolonger la discussion sur ce thème là mais je crois que c'est une bonne solution pour avancer et pour dans un mois, un peu plus, le 25 mars, pouvoir vous présenter quelques éléments qui donnent un peu de visibilité sur la suite à donner à ce projet.

7. Préavis municipal n° 08/2018 relatif à l'octroi d'un prêt complémentaire de CHF 372'000.00 au Tennis Club d'Etoy pour la construction de 2 nouveaux courts

La parole est donnée à M. C. Delétra, rapporteur de la Commission des finances pour la lecture des conclusions de son rapport.

Tout d'abord je veux relever deux coquilles dans le rapport dont nous nous excusons : dans le quatrième paragraphe « pas » et non pas « par » et dans les conclusions de la fin, il y a deux fois le chiffre deux au lieu de deux et trois. Ceci est dû à la rédaction tardive de ce rapport dans la nuit.

En conclusion, la Commission des finances propose au Conseil Communal à l'unanimité de décider :

1. D'autoriser la Municipalité à octroyer au Tennis Club d'Etoy, un prêt complémentaire d'un montant maximum de CHF 372'000.00, remboursable par la subvention du fonds du sport, puis par une annuité minimum de CHF 17'000.00, hors paiement des intérêts de 1% annuel, et ceci jusqu'en 2037 au plus tard.
2. De conditionner l'octroi de ce prêt à l'acceptation par l'assemblée générale du TC Etoy de l'inscription dans ses statuts d'un article fixant les dispositions suivantes :
« En cas de dissolution pour tout autre motif que la fusion, l'ensemble des avoirs de l'association reviendront de droit à la Commune d'Etoy et le droit de superficie dont dispose le club sera cédé à cette dernière également. »
3. De financer ce prêt par les disponibilités de la trésorerie courante.

- M. B. Cuanoud : je vous rends attentif au fait que les conclusions de la Commission des finances divergent de celles de la Municipalité au point 1 : le paiement des intérêts de 1% annuel et les points 2 et 3 ont été ajoutés.

- Mme. T. Séverin : après lecture attentive de la conclusion de la Commission des finances, la Municipalité voudrait proposer un amendement à leur amendement afin de pouvoir s'y rallier. A savoir que nous souhaiterions supprimer au point 1 la dernière ligne, qui prévoit le paiement des intérêts de 1% annuel. La logique étant que nous avons à l'origine décidé de nous laisser la porte ouverte à passer par un emprunt ce qui justifiait le fait d'avoir un taux d'intérêt de 1% demandé au Tennis Club afin que le prêt que nous aurions effectué ne coûte pas à la Commune année après année. La Commission des finances nous a exprimé son souhait très ferme de passer par les disponibilités de la trésorerie courante, ce que nous pouvons entendre et ce que nous pouvons accepter. Mais pour aller jusqu'au bout de la logique nous pensons qu'il n'est ni logique ni juste de demander à une société locale très engagée qui a beaucoup de juniors et qui est en pleine évolution de nous payer un taux d'intérêt de 1% qui générerait quelque part un bénéfice pour la Commune année après année. Ce pourquoi nous proposons de supprimer ce taux d'intérêt de 1% si nous passons par la trésorerie courante ce qui nous permettrait vraiment d'encourager la

société locale et de ne pas jouer le rôle de banque, la Commission des finances estimant à juste titre que ce n'est pas le rôle d'une Commune.

- M. F. Magnollay : Dans sa grande magnanimité, la Commission des finances est tout à fait disposée au fait que la Commune ne perçoive pas 1% d'intérêt sur ce prêt comme d'ailleurs ça avait été le cas en 2015.

- M. N. Plumey : On a de la chance d'avoir des sociétés locales qui soutiennent et développent le village et c'est une opportunité pour elle de s'agrandir. Avoir plus de place de jeux, surtout pour la jeunesse. Je voudrais juste ajouter un petit complément : on a vu le schéma du tennis, il y a quelques petits carrés à côtés dans lesquels il y a des opportunités de développement pour faire d'autres sports.

- M. L. Magnollay : Je soutien ce projet tel qu'amendé. Je me pose une question, en passant souvent, en travaillant dans coin, je vois qu'il y a beaucoup de voitures qui se parquent là où on va faire les courts actuellement, est ce qu'il est prévu de développer un coin supplémentaire de parking au vu des besoins actuels de parking et pour éviter que des personnes ne se parque partout dans les environs.

- M. J. Fernandez : Je crois qu'on a une chance inouïe d'avoir ce nombre de place du côté de la salle polyvalente, je pense que pour quelqu'un qui est sportif, qui va jouer au tennis, même si c'est juste en dessous, il peut s'y garer et qu'il n'y a pas besoin de développer d'autre place.

- M. J.-F. Lange : Pour ajouter sur la proposition de M. Magnollay, je trouve que si on veut faire quelques passes sur un tennis d'un village de la superficie de celui d'Etoy, il est facile de s'y rendre à pieds ou de prendre son vélo pour ce faire et afin de ne pas voir tous ces 4X4 alignés.

- M. M.-O. Christinat : Je souhaite souligner la qualité du dossier que les gens du Tennis ont produit, ça donne un gage de sérieux.

Votations

1. D'autoriser la Municipalité à octroyer au Tennis Club d'Etoy, un prêt complémentaire d'un montant maximum de CHF 372'000.00, remboursable par la subvention du fonds du sport, puis par une annuité minimum de CHF 17'000.00 et ceci jusqu'en 2037 au plus tard.

Adopté à la majorité

2. De conditionner l'octroi de ce prêt à l'acceptation par l'assemblée générale du Tennis Club Etoy de l'inscription dans ses statuts d'un article fixant les dispositions suivantes :
« En cas de dissolution pour tout autre motif que la fusion, l'ensemble des avoirs de l'association reviendront de droit à la Commune d'Etoy et le droit de superficie dont dispose le Club sera cédé à cette dernière également ».

Adopté à l'unanimité

3. De financer ce prêt par les disponibilités de la trésorerie courante.

Adopté à l'unanimité

8. Nomination d'une Commission protection incendie Espérance

- M. C. Viquerat : Il s'agit d'un nouveau préavis pour de nouvelles conduites. C'était une exigence dont nous étions au courant, c'est-à-dire que face aux travaux en cours au niveau de l'Espérance, à un moment donné les instances cantonales doivent se positionner sur la protection incendie des bâtiments rénovés. J'attendais ces études, leurs conclusions et les travaux éventuels à faire pour la fin de l'année voire le début de l'année prochaine. Seulement une autre exigence est venue se greffer avec un remplacement des équipements de chauffage de l'Espérance qui vont passer prochainement du mazout avec des citernes qui ne sont plus aux normes depuis longtemps, à une alimentation au gaz. Or cette alimentation en gaz va nécessiter la création de conduites et ces dernières devraient être posées en juin prochain. Ni le projet ni les études ne sont faits. Tout ceci à démarrer il y a exactement six jours, il faut maintenant qu'on se prépare à pouvoir, dans le cas échéant où une défense incendie complémentaire nous est demandé dans le cadre de l'Espérance, profiter des fouilles qui seraient faites par les services industriels de la ville de Lausanne. Voilà c'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'une Commission complémentaire cette fois pour se pencher sur ce sujet, qui, au début, je voulais appeler « le préavis qui ne se fera peut-être jamais ». Donc nous avons besoin d'une Commission.

M. V. Payot, M. G. Knigge, M. Roussel, M.P. Luthy, M. C.-M. Moreira Da Silva

10. Propositions individuelles

- Mme. E. Glauser : Je voulais juste vous dire que dans le « petit Etierruz » que vous avez reçu, il y a un petit article sur la ludothèque et je voulais remercier la Municipalité et aussi le Conseil d'avoir donné un 20% pour un travail fixe à notre ludothécaire Gillian Blackall.

- M. V. Payot : J'aimerais revenir sur ce qu'à dit M. Viquerat au début, à savoir la pollution lumineuse. Est-ce que la Municipalité étudie ou va étudier un projet pour diminuer la pollution lumineuse. On a vu que dans certaines communes, on éteignait les lumières entre 22h00 et 06h00. Est-ce qu'on pourrait étudier un projet similaire ?

- M. J.-M. Schlaeppli : Je rassure tout de suite M. Payot, la Commission d'urbanisme a déjà travaillé sur un projet de règlement sur une procédure de réclame. Nous avons eu une rencontre avec le canton sur ce projet de procédure réclame et nous sommes en train de l'affiner de le préparer pour pouvoir vous le présenter. C'est très technique, c'est très poussé, donc ça demande du temps mais ce sera fait parce que cela nous inquiète aussi.

- M. C. Viquerat : En complément au procédé de réclame, nous avons en cours une mise à jour de l'inventaire des candélabres sur le territoire de la Commune. Quand je dis inventaire ce n'est pas seulement le numéro mais également le type, la consommation...ce qui nous permettra par la suite, j'espère bientôt, de commencer à travailler des plans d'améliorations de l'éclairage public, cette fois je parle vraiment de l'éclairage public. Nous sommes d'avis que nous n'allons pas faire, comme certaines communes, un changement radical, mais nous allons y aller secteur par secteur, ce sera bien sûr à discuter.

- M. G. Biondi Morra : Je suis aussi attaché à la propreté et à la pollution plastique. Certains d'entre vous me voient errer dans les vignes pour prendre les plastiques par terre. Tout d'abord j'encourage chacun à prendre les plastiques par terre et les mettre dans une poubelle et la deuxième chose que j'aimerais comprendre c'est si c'est possible de faire un projet sur la Commune pour bannir ces sacs en plastique.

- M. J.-M. Schlaeppli : C'est difficile d'interdire sur la Commune les packs ou les sacs en plastique avec tous les commerces qu'on a et les sacs ou déchets que vous trouvez ne viennent pas forcément des gens qui habitent la Commune. C'est une fois de plus une histoire d'éducation. Mais je vous remercie pour votre travail de ramassage hebdomadaire ou quotidien, je ne sais pas, continuez.

- M. G. Biondi Morra : Par exemple la ville de San Francisco a réussi à bannir les sacs en plastique.

- M. J.-M. Schlaeppli : Justement en terme de grandeur de ville, je ne sais même pas si au niveau législatif on pourrait le faire.

- M. B. Cuanoud : Peut-être quelque chose d'incitatif, pas forcément quelque chose de contraignant, une proposition déjà aux commerces qui se trouvent sur le territoire d'Etoy, de ne plus avoir de sacs en plastique.

- M. J.-M. Schlaeppli : Je vous rappelle que les petits sacs en plastique sont à présent payables et ne sont plus donnés gratuitement. Si vous remplacez les sacs en plastiques par des sacs en papier, vous pourrez aussi les trouver à l'extérieur, celui qui veut jeter son sac le jettera de toutes manières.

- M. G. Biondi Morra : Oui mais ils sont biodégradables.

- M. J.-M. Schlaeppli : Ils ne sont pas tous biodégradables malheureusement. Je nous vois difficilement faire le tour des commerces pour les inciter à ne plus distribuer de plastique.

- Mme. T. Séverin : Je pense que ce qui pourrait faire la différence serait par exemple, interdire la distribution de paille lors de manifestations publiques sur tout le territoire. Mais l'interdire à la vente dans les commerces, je ne pense pas que cela possible au niveau communal malheureusement. Mais effectivement on peut être incitatif et encourager notre auberge, notre restaurant à ne pas distribuer de pailles aux enfants.

- M. B. Cuanoud : Peut-être même un petit paragraphe dans le « Petit Etierruz » pour inciter les commerces à aller dans cette direction ?

- M. M.-O. Christinat : Il y a aussi la solution de Lausanne, que je n'aime pas trop, qui est un peu répressive, mais elle a l'avantage de

mettre partout des affiches « le petit mégot coûte 150 CHF » et amende.

- M. C. Delétra : Suite au changement de chauffage de l'Espérance je me suis rappelé qu'il y avait un projet de géothermie sur la région de Gland à l'époque. Je ne me souviens plus de la fin de ce projet. Est-ce que la Municipalité peut nous rappeler ce qu'il en est ?

- M. J. Fernandez : Cette société qui s'était créée il y a plusieurs années, deux ou trois ans, a pris l'option d'aller sur le côté Ouest, c'est-à-dire Nyon et Gland donc si quelque chose doit se dérouler ce sera sur ce côté-là.

- M. C. Delétra : Quel était le résultat de leur sondage ?

- M. J. Fernandez : Le potentiel d'habitants n'y était pas pour commencer.

- M. N. Plumey : A l'époque c'était un sondage pour savoir qui serait intéressé par ce type de chauffage.

- M. C. Viquerat : A l'époque des sondages qui avaient été faits sur ce sujet, on parlait de profondeur de forage de 5000 m, l'objectif était de ressortir de la vapeur ou de l'eau très chaude de manière à pouvoir générer d'une part de l'électricité et d'autre part des chauffages à distance. Les sondages qui avaient été faits ici, montraient que c'était très intéressant d'un bord du côté Etoy de l'Aubonne également du côté Aubonne de l'Aubonne, un petit peu moins bon mais au vu des quelques dizaines d'habitants supplémentaires c'était la solution aubonnoise qui était un petit peu préférée, question localisation. Et puis le deuxième site relevé qui était moins bon était sur la région de Gland, par contre l'autre avantage est la population présente dans un périmètre restreint. Et ce projet devrait normalement commencer dans ces 18 prochains mois, à creuser mais du côté de Gland, Luins plus exactement.

- M. N. Plumey : Je voudrais vous rendre attentifs qu'il y a une vague de cambriolages dans la région. J'ai été cambriolé il y a quinze jours à 18h00. Je me posais la question quant à nos affiches police de proximité, on en a parlé il y a quelques années, comment cela fonctionne, est-ce qu'on a mis les affiches et qu'on s'est arrêtés là ? Je voudrais en savoir plus sur le fonctionnement de cette police de proximité qui est liée un peu à ça. Quand il y a des vols personnes ne le sait.

- M. J. Fernandez : Effectivement on a toujours ce concept de police de proximité. On a toujours un délégué qui est à la gendarmerie et qui nous envoie les rapports en principe tous les mois, on sait donc s'il y a eu quelque chose ou pas. Par contre c'est clair qu'eux comptent aussi sur la population. Il est vrai qu'il n'y a pas ou plus eu de réunion depuis des années ou la population était informée de l'aspect police de proximité ou quel était le rôle éventuellement de chacun. Peut-être que c'est quelque chose qu'on devrait remettre en route une fois et puis demander à l'adjudant responsable de faire une séance avec la population.

- M. J.-M. Schlaeppli : Chaque mois normalement sur le site de la Commune il y a une petite information « info délits » qui donne des

informations ciblées sur le mois qui est faite par la gendarmerie, que ce soit des cambriolages, sur des maisons, sur des voitures...Chaque mois vous pouvez y jeter un petit coup d'œil et il y a chaque mois un nouveau message de prévention.

Le Président rappelle la date de la prochaine séance fixée au 25 mars 2019 à 20h00, le délai d'inscription pour la visite du centre de tri de Dailens fixé à ce vendredi et souhaite à toutes et à tous une excellente soirée.

Séance levée à 21h30

Prochaine séance :
25 mars 2019

Le Président

La Secrétaire

Boris Cuanoud

Fanny Gantin

